

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 27 avril 2009 À 18 HEURES

Le vingt sept avril deux mille neuf, à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, rue Roger Dégoulange 03250 – Le Mayet de Montagne, sous la présidence de M. François SZYPULA, Président.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 27

Membres votants : 30

Date de convocation : 21 avril 2009

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François DUBOS Frédéric	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude THERRIAUD François MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	THEVENET Paul	
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques	

Absents et représentés :

M. DEPALLE Gérard (Arfeuilles) donne pouvoir à M. Jacques TERRACOL (Maire d'Arfeuilles).

M. ETIEN Michel (Maire de Châtel Montagne) donne pouvoir à M. Jean-Paul DERRIEN (Châtel Montagne) ;

Mme Michèle CHARASSE (Maire de Nizerolles) donne pouvoir à M. Paul THEVENET (Nizerolles).

Excusés : M. LAPENDRY Daniel (Arronnes)

M. ROUDILLON Philippe (St Nicolas Des Biefs).

Assistaient également : M. Bruno CHABLE, Directeur CCMB, Mesdames ROCHE Marie Jo et BLETTERY Marie Hélène

M. Lucien REBIRON, (Journal La Montagne) et M. Bernard DUFRENOY, (Journal La Semaine de l'Allier)

Monsieur le Président salue l'assemblée, procède à l'appel des délégués et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Commission d'Appel d'Offres
 - Travaux Vallée du Sichon
 - Bâtiment Zone d'Activités de Mornier
- SICTOM Sud-Allier : proposition d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Etudes pour la Gestion des Déchets de l'Allier
- Convention CRPF - Communauté de Communes
- Questions diverses.

Monsieur le Président demande si d'autres points sont à rajouter.

Monsieur DERRIEN souhaiterait que soit abordé le projet de Centre d'Hébergement à Châtel.

Monsieur le Président rajoute quatre points d'information : Film tourné à La Chabanne, panneaux entrée de bourg, bulletin de la CCMB et point sur le travail de la commission urbanisme ;

Après ces points supplémentaires, l'ordre du jour est validé. La réunion commence.

1) Commission d'Appel d'Offres du 23 avril :

❖ Travaux Vallée du Sichon :

Il s'agit d'un marché d'insertion sociale et professionnelle de publics en difficulté qui sera chargé de travaux de restauration et d'entretien de berges de rivière.

L'estimation du marché est de 100 000€ HT.

Deux dossiers ont été demandés : L'association APROFORMAS et l'ONF.

Un seul dossier a été retourné : L'association APROFORMAS. L'ONF n'a pas donné suite.

La commission d'appel d'offre a attribué le marché à APROFORMAS pour un montant de 100 000€.

(texte intégral de la délibération)

TRAVAUX VALLE DU SICHON

Après avoir présenté le travail de la commission d'appel d'offres qui s'est tenu le 23 avril 2009, Monsieur le Président demande au conseil communautaire d'entériner la décision de la commission.

Deux dossiers ont été retirés, l'un par l'APROFORMAS, l'autre par l'ONF.

Seul l'APROFORMAS a présenté une offre à hauteur de 100 000 € HT.

Cette offre a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée :

Valide le choix de la commission et confie le marché l'association APROFORMAS,

Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour signer le marché et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier.

❖ Bâtiment Zone d'activités de Mornier :

Monsieur le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des offres.
Ce dossier se décompose en 8 lots.

LOT	ESTIMATION	NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DU MARCHE	OBSERVATION
1. VRD Terrassement	30 000€			Infructueux
2. Gros oeuvre	61 700€	RAYMOND (Mayet de Montagne)	61 500€	
3A. Charpente	41 700€			Infructueux
3B. Couverture	29 000€			Infructueux
4. Bardage	43 000€	SARL VALLAS (St Priest Laprugne)	27 320€	
5. Peinture	10 700€	Guy RAYMOND (Molles)	8 331€	
6. Menuiserie	43 100€	SARL VALLAS (St Priest Laprugne)	27 746€	
7. Plomberie Sanitaire	1 800€			Infructueux
8. Electricité	6 600€	BIGAY (Le Mayet De Montagne)	4 545€	

Une nouvelle consultation des entreprise sera faite pour les lots 1, 3A, 3B et 7.

Le lot toiture va être revu. Le tarif va donc changer par rapport aux plaques translucides.

Monsieur le Président précise que l'objectif est de rentrer dans l'enveloppe prévue initialement.

Monsieur le Président propose de passer au vote afin de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises qui ont été retenues. Le début des travaux est fixé au 1^{er} juin 2009.

(texte intégral de la délibération)

<p>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT BOIS A USAGE ARTISANAL OU INDUSTRIEL ZONE D'ACTIVITES LE MORNIER</p>
--

Monsieur le président a présenté le travail de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 23 avril 2009. La commission a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 2 : Gros oeuvre : Entreprise RAYMOND pour	61 500€
Lot 4 : bardage : SARL VALLAS, pour	27 320€
Lot 5 : Peinture : Guy RAYMOND pour	8 331€
Lot 6 : Menuiserie : SARL VALLAS pour	27 746€
Lot 8 : Electricité : BIGAY pour	4 545€

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Valide le choix de la commission d'appel d'offres,

Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour signer les marchés et entreprendre toutes les démarches administratives pour la bonne conduite de ce dossier.

2) SICTOM Sud-Allier : proposition d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Etudes pour la gestion des déchets de l'Allier :

Monsieur le Président indique que chaque SICTOM garde son autonomie. Il s'agit de créer une nouvelle structure afin d'harmoniser la gestion de l'ensemble des structures existantes.

Monsieur CAMBON s'interroge sur le besoin de cette cohésion.

Monsieur Le Président souligne qu'il s'agit d'une compétence de l'état et donc du Préfet, c'est une manière de travailler de travailler ensemble.

Monsieur DERRIEN précise que chaque département a élaboré un plan d'élimination des déchets et donc le souhait du Conseil Général est d'harmoniser les SICTOM.

Cette nouvelle structure sera financée par chaque collectivité adhérente à hauteur d'un prorata par rapport à la population.

(texte intégral de la délibération)

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LA GESTION DES DECHETS EN ALLIER

Après avoir présenté cette nouvelle structure, qui a pour objectif d'uniformiser la gestion des SICTOM, monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion ou non de la communauté de communes à ce nouvel organisme.

Après avoir délibéré, avec :

Contre : 0

Abstentions : 6 (Messieurs Jean-René LAFAYE, Eric DURAY, Gérard BASMAISON, Gérard LAURENT, Jean-Marcel LAZZERINI et Jean-Dominique BARRAUD),

Pour : 24

L'assemblée, **mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour signer la convention d'adhésion au Syndicat Mixte d'Etude pour la Gestion des Déchets de l'Allier.

3) Commission « Aménagement Rural » :

❖ Convention CRPF/Communauté de communes :

Monsieur BARRAUD précise qu'il s'agit d'une convention qui réaliserait le remembrement forestier.

(texte intégral de la délibération)

STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS

1. Animation

51 200 €/an (frais de fonctionnement compris).

Décomposition des coûts d'un technicien :

Coûts en euros	Mensuels	Annuels
Salaires et charges	3 315 €	39 780 €
Fonctionnement	702 €	8 424 €
Frais généraux	249 €	2 988 €
TOTAL	4 266 €	51 192 € (arrondi à 51 200 €)

2. Frais de stockage du foncier

50 ha x 1 000 € x 6 % = 3 000 €/an, soit 9 000 € pour 3 ans

Plan de financement

1. Animation

	Coût total	FEADE R 30 % (Mesure 341 A)	Conseil Général 30 %	Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise	Autres Communautés de Communes
Année 2009	38 400 €	11 520 €	11 520 €	15 360 € (40 %)	-
Année 2010	51 200 €	15 360 €	15 360 €	10 240 € (20 %)	10 240 € (20 %)
Année 2011	51 200 €	15 360 €	15 360 €	5 120 € (10 %)	15 360 € (30 %)

Le CRPF prend en charge les frais d'encadrement de l'animation : 4 266 € par an, soit 12 800 € sur 3 ans.

2. Frais de stockage

	Coût total	Conseil Régional (50 %)	Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (50 %)
Année 2009	4 500 €	2 250 €	2 250 €
Année 2010	2 250 €	1 125 €	1 125 €
Année 2011	2 250 €	1 125 €	1 125 €

Rappel : l'opération expérimentale de restructuration foncière sera conduite, durant les trois années, sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, avant d'être étendue à d'autres territoires du département, si les résultats sont prometteurs.

Le Conseil Communautaire, par28 .voix POUR
0..... . voix CONTRE
2..... .ABSECTIONS (Messieurs Jacques
TERRACOL et Jean-René LAFAYE).

Valide le plan de financement qui lui est proposé.

Donne son accord au versement de subventions au CRPF, telles que décrites ci-dessus.

Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à la signature de la convention CRPF/CG03/CCMB et au paiement de ces subventions.

❖ Voirie forestière :

Monsieur Jean-dominique BARRAUD indique que des travaux sont programmés sur les communes de Ferrières Sur Sichon, St Clément et Arfeuilles. Il a demandé à la commune de La Chapelle de se tenir prêt car il peut y avoir des propriétaires qui refusent la réalisation de chemins forestiers sur les communes citées.

Monsieur LAZZERINI souligne son mécontentement car les propriétaires ont reçu des courriers sans le n° de parcelle et sans la section. Il précise qu'il a passé du temps sur ce dossier avec sa secrétaire et qu'il avait fourni le nom des propriétaires, l'adresse les n°de parcelles et la section.

Monsieur Barraud indique que tout se réglera lorsqu le propriétaire sera convoqué sur le terrain pour le piquetage.

Un devis de maîtrise d'œuvre a été demandé à la DDE.

(texte intégral de la délibération)

VOIRIE FORESTIERE PROGRAMME 2009-2012 CONCOUR DE LA DDE
--

L'Equipe et ses références

L'équipe sera composée de :

Noms-Prénoms	Grade fonction publique	Qualification	Rôle dans l'équipe
Michel SINTUREL	B Exploitation	chef de projet	coordination, pilotage
Christophe DUMONT	B Exploitation	contrôleur	Chargé d'études
Mickaël MAUSSANG	Dessinateur	projeteur	conception, travaux graphiques

Cette structure garantit une intervention personnalisée. Elle a déjà réalisé des études similaires pour les communes du secteur éligibles à l'Atesat

Nous nous attacherons à une communication graphique soignée.

L'approche du problème

C'est le montage d'un APS, la communauté de communes ayant d'ores et déjà monté un programme chiffré sur quatre ans. Il s'agit de définir et chiffrer les travaux d'ouverture et d'empierrement de différends chemins forestiers.

Le contenu de la mission

La mission comprendra les éléments suivants :

Uniquement APS

Le montant approximatif des travaux de l'opération

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage aux travaux est de **865 000 euros** HTVA (sur 4 ans)

Le montant de l'offre

Forfait de rémunération :	30 000,00	€ HTVA
TVA	5 880,00	€

TOTAL	35 880,00	€ TTC

Le chiffrage a été calculé sur la base d'une estimation des temps prévus pour accomplir la mission, d'une tarification du prix de journée fixé par le ministère de l'Équipement et d'une prise en compte des frais de structure.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de mars 2009.

Le phasage

Les délais d'exécution des documents d'études sont décomposés de la manière suivante :

Eléments de mission	Délais d'exécution
APS	6 mois

Le point de départ de chaque délai étant la date de réception de la validation par le maître d'ouvrage des documents fournis par le maître d'oeuvre

Le démarrage de la mission

En fonction des plans de charge, l'équipe qui est proposée peut démarrer la mission à partir du 20 avril 2009.

La durée de validité de l'offre

La présente offre est valide pendant deux mois à compter de la date de signature.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire

- **valide** l'offre de la DDE,

- **mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour signer la proposition de la DDE et entreprendre toutes les démarches administratives pour le bon déroulement du dossier.

4) Questions diverses :

1-Information sur un film tourné à La Chabanne

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que la Société Scoop Production va tourner un film policier sur la Montagne Bourbonnaise notamment sur la commune de La Chabanne.

Différentes structures ont sollicitées.

Le lycée Claude Mercier s'occupe de l'hébergement.

La communauté de communes, si le conseil en est d'accord, peut aider par la mise à disposition des locaux de restauration pendant environ 15 jours (cuisine et réfectoire).

Le conseil communautaire est favorable et donne son accord.

2-Info SMAT :

Le SMAT s'est engagé à financer 20 petits films de quelques secondes sur la communauté de communes.

Il y aura 15 films sur chaque commune et 5 films sur des points précis (5 thèmes différents, par exemple les activités pleines nature, les fêtes en Montagne Bourbonnaise).

3-Panneaux entrée du Bourg :

Les panneaux d'entrée de bourg vont être posés courant juin par les services de la DDE. Des cartouches (indication de la départementale) ont été achetées pour mettre au-dessus de chaque panneau. Ceci représente un surcoût de 2500€ environ pour le SMAT.

L'installation serait à la charge de la commune soit environ 130€.

4-Centre d'hébergement communal de Châtel Montagne :

Monsieur Jean-paul DERRIEN souhaite faire le point sur ce dossier et connaître la position de la Communauté de Communes. Il explique au conseil que la mairie de Châtel a travaillé longuement sur ce dossier (plus de 10 ans).

Le Président répond qu'actuellement, deux grands dossiers sont prioritaires : la chaufferie et la Zone de Mornier. Si la CCMB conduit le projet, il faut qu'il soit intercommunal. Il doit être élargi à l'ensemble du territoire et pas uniquement à la commune de Châtel Montagne. Il pense qu'il serait judicieux d'associer le SMAT dans le cadre de l'aménagement touristique.

Monsieur SZYPULA indique que la CCMB n'a pas étudié ce dossier. Pour commencer, il va falloir visiter des structures similaires à celle projetée à Châtel Montagne : il est nécessaire de rencontrer des gestionnaires afin de connaître leur mode de fonctionnement, la fréquentation des structures, les attentes des clients.

Monsieur CAMBON indique que le retour sur investissement en matière culturelle est inexistant. Il est impossible d'élaborer un plan de financement positif pour tout ce qui relève de la culture. Les retombées culturelles sont un atout pour le territoire : diffusion du savoir, découverte de nouveaux thèmes. La culture fait partie de notre environnement.

Monsieur MERCIER prend l'exemple de la piscine municipale : budget en déficit, il faut bien cadrer les dépenses de fonctionnement si on ne veut pas partir à la dérive.

Monsieur BLETTERY propose d'associer le futur délégataire à l'étude du projet si on veut que celui-ci soit pérenne. Il explique que le choix de ce gérant est crucial car si au bout de quelques mois il décide de partir, les loyers ne seront pas honorés mais la dette devra être remboursée.

Monsieur DUBOS pense qu'il y a déjà des structures existantes sur le secteur. Il faudrait peut être les contacter et voir comment ce projet s'intégrerait sur le territoire.

Monsieur DERRIEN souligne qu'un travail de terrain a déjà été fait sur la Région Auvergne.

En conclusion, le Président souhaite prendre le temps de la réflexion et ne pas se lancer sans avoir de solides atouts.

5-Gestion

Monsieur BLETTERY se plaint du système de gestion des loyers. Nous recevons en mairie des commandements de 2006. Cette situation est intolérable.

Monsieur SZYPULA indique que le CIRES peut gérer les logements locatifs des collectivités. Le coût pour la collectivité est de 9 % mais en contrepartie la commune n'a plus de soucis de paiement. La commune reste libre dans le choix de son locataire.

6-Bulletin d'information de la CCMB :

Le bulletin est en préparation.

7-Commission urbanisme :

Plusieurs points ont été abordés.

- Impliquer le CAUE en amont pour les dossiers difficiles.
- Travailler avec les secrétaires de mairie pour inciter le pétitionnaire à présenter un dossier complet et propre.
- Respecter le travail des services instructeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.